

Observatoire partenarial



Espaces agricoles, naturels et forestiers

Publication n°10 - Novembre 2017

Les friches, un levier sous-estimé pour développer l'agriculture périurbaine

Démarches et outils pour reconquérir l'usage agricole des terres



Sommaire

Introduction Page 3

Pourquoi lutter contre les friches et la perte d'usage agricole ? Page 4

Les trois grandes étapes du processus de remobilisation des friches agricoles Page 6

Inventorier des espaces Page 9

Identifier, contacter et sensibiliser les propriétaires,

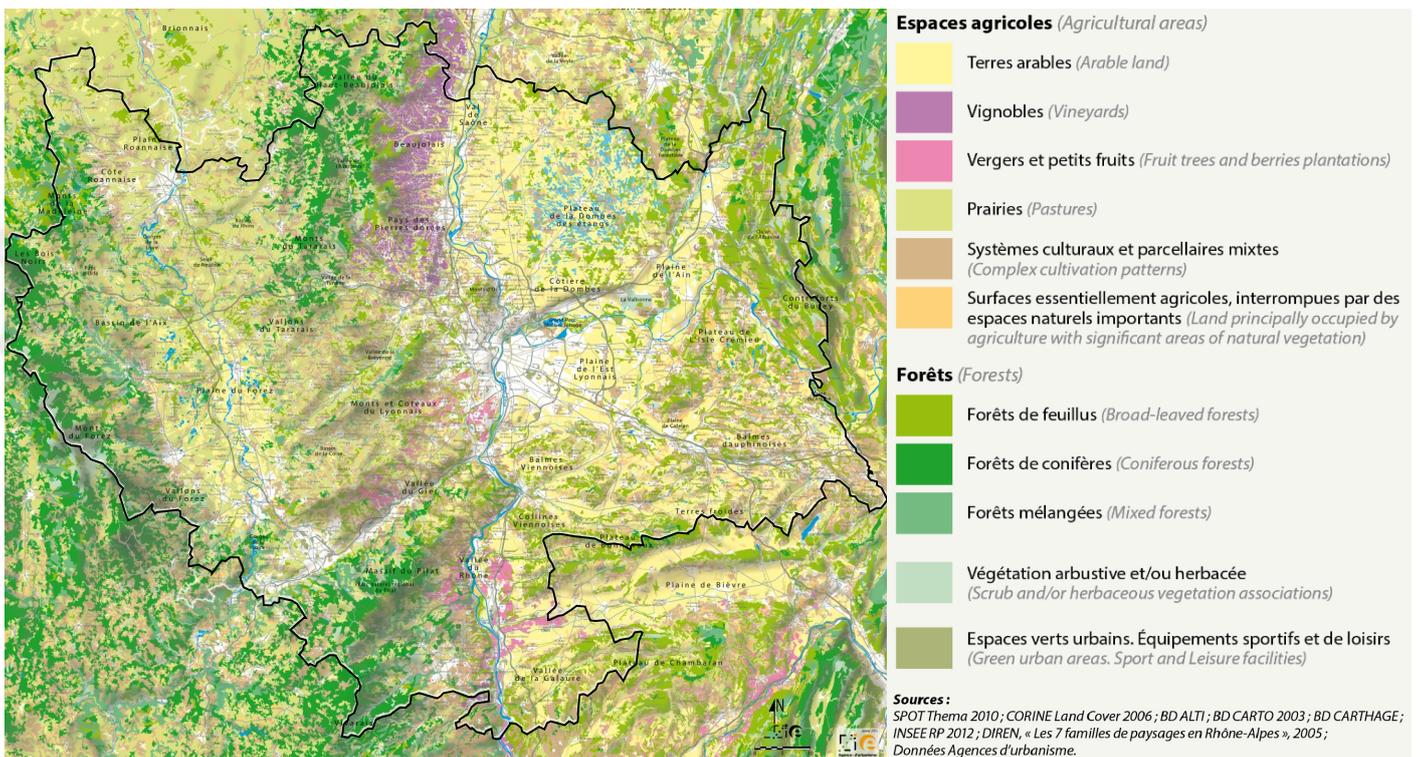
Trouver un repreneur Page 10

Remettre en culture Page 12

D-Friches®, un outil cartographique d'aide au diagnostic Page 13

D-Friches®, méthodologie et mode d'emploi Page 15

Parmi les 1 065 800 hectares non-artificialisés de l'aire métropolitaine lyonnaise, combien de friches agricoles et quel potentiel pour le développement de l'agriculture ?



Couverture : entre Messimy et Chaponost
Photo Agence d'urbanisme de Lyon

Introduction

Déprise agricole et pression urbaine

La perte de l'usage agricole des terres - sans perte systématique de leur vocation au sens de l'occupation du sol ou de la planification - se conjugue souvent sous l'effet d'un double phénomène :

- une déprise agricole liée aux difficultés socio-économiques d'une production ou d'une filière
- une forte pression foncière entraînant des comportements de spéculations sur des espaces agricoles qui cessent alors d'être exploités.

Un constat dans l'aire métropolitaine lyonnaise : des friches existent mais il est difficile de localiser et de quantifier le phénomène et donc d'y remédier

Il en résulte un repli de l'agriculture plus fort que ne le laisserait penser les seuls chiffres de l'artificialisation.

Dans l'aire métropolitaine lyonnaise, ce sont près de 9 900 hectares agricoles qui ont été urbanisés (pour le développement résidentiel, les activités économiques et les infrastructures) entre 2005 et 2015. Mais la perte réelle d'espaces voués à l'agriculture professionnelle va bien au-delà. Faute d'une connaissance fine des espaces en friches, il est aujourd'hui difficile de connaître l'ampleur du phénomène.

On peut néanmoins affirmer que de nombreux espaces sont concernés, notamment en mesurant l'écart entre l'évolution de la SAU et l'évolution de l'occupation du sol. Ainsi, entre 2000 et 2010 dans le Rhône, la diminution totale de la Surface agricole utile était quatre fois plus importante que la diminution d'espaces agricoles liée à l'artificialisation. La problématique dépasse ainsi la question de l'enfrichement et porte sur l'absence d'exploitation agricole au sens large sur des terres jusqu'alors cultivées.

Friche agricole et planification urbaine

Cela se traduit dans les documents d'urbanismes locaux par un décalage entre le statut des sols et leurs usages. Ainsi, nombreuses sont les parcelles identifiées comme étant agricoles alors même qu'elles ne sont plus exploitées. Ce décalage met en jeu la cohérence et la portée des politiques de protection des espaces agricoles.

Les évolutions législatives enjoignent à étudier ces problématiques. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 12 octobre 2014 précise que « *le représentant de l'État dans le département charge, tous les cinq ans, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière* ».

Dans ce contexte, la Direction départementale des territoires du Rhône et les autres partenaires de l'Observatoire des espaces agricoles et naturels tiennent à disposer d'éléments et d'outils utiles aux collectivités et aux acteurs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de reconquête d'un usage agricole des terres.

Cette 10^e publication de l'observatoire fait suite à des travaux sur l'économie agricole, le système alimentaire et les dynamiques d'artificialisation. À destination des collectivités locales et des acteurs concernés par la remobilisation d'espaces pour l'agriculture, elle présente des expériences de territoires s'étant investis sur ces questions, les enseignements qui en découlent, et propose des outils cartographiques pour accompagner la réalisation de diagnostics de l'usage agricole.



Définitions

Friches : parcelle non entretenue où s'est développée une végétation ligneuse.

L'**absence d'usage agricole** y est alors visible ce qui n'est pas toujours le cas des parcelles entretenues pour des usages privés ou de loisirs.

Enfrichement : passage progressif d'une parcelle entretenue à l'état de friche par développement d'une végétation ligneuse.

Déprise : ici entendu comme le repli de l'activité agricole pour des raisons internes à l'agriculture, difficultés économiques, difficultés d'accès ou d'exploitation qui entraînent l'abandon de certaines parcelles.

Spéculation/rétention foncière : Parcelles non constructibles qui ne sont plus laissées en fermage ou d'autres modes d'exploitation par des propriétaires qui craignent de ne pouvoir récupérer leur bien au cas où celui-ci serait déclaré constructible.

Usages de loisirs : usages non professionnels, par exemple de prairies ou de vergers, entretenus à titre privé ou loués entre particuliers pour des usages non agricoles.

Pourquoi lutter contre les friches et la perte d'usage agricole ?

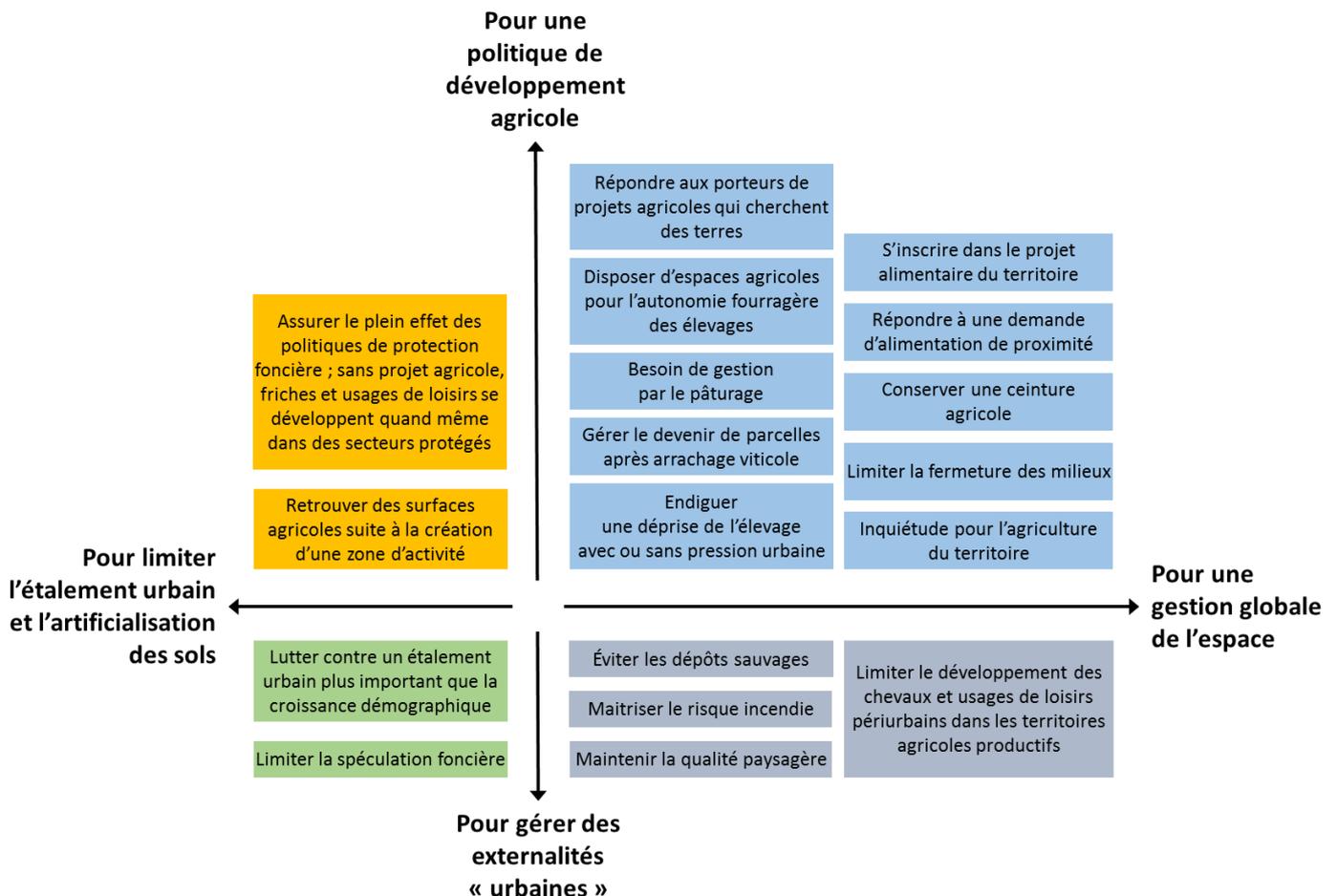
Les raisons pour lesquelles les collectivités s'attachent à lutter contre la friches sont diverses : politique agricole, gestion globale de l'espace ou encore maîtrise du développement urbain et de ses effets de bord. Il est essentiel de se poser clairement la question de « pourquoi lutter contre la friche ? » avant de se lancer dans une démarche de remobilisation du foncier agricole.

Une série d'entretiens* - réalisés avec des acteurs du développement agricole dans l'aire métropolitaine lyonnaise mais aussi dans d'autres régions françaises - a permis de mettre en évidence quatre familles d'objectifs expliquant la mise en place de démarches de reconquête de l'usage agricole.

Les objectifs ne sont pas exclusifs les uns des autres et se complètent souvent pour constituer des politiques agricoles plus globales.

Bien identifier les enjeux auxquels ils répondent permet de cibler les axes stratégiques d'une future politique de valorisation des friches agricoles.

Objectifs politiques et enjeux de remobilisation du foncier agricole





1990-2010 : Trois décennies de lutte contre la friche dans les territoires périurbains

Une prise de conscience progressive

Dans les années 1980, aucune intervention sur les friches en milieu périurbain n'a été identifiée probablement en raison de la faible ampleur du phénomène. La décennie 1990 marque ainsi le lancement des programmes agricoles d'agglomération (à Nantes ou à Lyon par exemple avec les Projets natures) et des inventaires de friches (Parc naturel régional du Pilat). Dans le massif des Monts-d'Or, des conventions sont signées avec des exploitants pour le maintien des milieux ouverts.

Les décennies 2000 et 2010 sont celles de la prise de conscience et des premières politiques publiques de remobilisation du foncier agricole délaissé. Le repli de l'élevage dans des secteurs difficiles et la déprise arboricole ou viticole sont forts, laissant de nombreux espaces agricoles à l'abandon. L'impact paysager de la friche semble avoir joué un rôle déterminant dans l'émergence de ces politiques.

En parallèle, le regard porté sur les espaces agricoles dans la planification s'est transformé. La friche n'est plus perçue uniquement comme une déprise ou comme résultant d'un faible potentiel agronomique. Dorénavant, elle est également appréhendée comme conséquence de la spéculation foncière dans un contexte de forte pression urbaine.

L'essor des politiques de reconquête agricole

Depuis 2010, de nombreuses démarches ont été initiées et sont portées à l'échelle communale ou coordonnées à l'échelle intercommunale. Elles visent à mesurer l'ampleur de l'enfrichement ou, plus généralement, l'ampleur du non-usage agricole d'espaces dont c'est pourtant la vocation première.

L'essentiel des actions menées sur les friches se justifie par la volonté de limiter les effets collatéraux du développement urbain (l'attentisme) et par le souhait d'une gestion globale de l'espace dont une part relève des politiques de développement agricole.

Le projet agricole, suite essentielle de la protection de l'espace

Aujourd'hui, les concrétisations d'une remise en exploitation demeurent peu nombreuses au regard des potentiels inventoriés. La protection renforcée des espaces agricoles (Penap par exemple) semble un préalable intéressant qui permet de donner un signal politique fort, tout comme les évolutions récentes des documents de planification. Mais cette protection n'empêche pas, à elle seule, l'absence d'un usage agricole. Ainsi, l'accompagnement des propriétaires et des porteurs de projet reste une dimension incontournable de ces démarches.

***Territoires et acteurs sollicités :** La Chambre d'agriculture du Rhône pour les territoires du Beaujolais et de l'Agglomération Lyonnaise, le Syndicat mixte des Monts d'Or, les Communautés de communes du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon et du Haut Bugey, Nantes Métropole, le Parc naturel régional du Pilat, la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales.

Les trois grandes étapes du processus de remobilisation des friches agricoles

La remobilisation des friches agricoles est un processus au long cours. Parmi les principaux facteurs de réussite, le portage politique et le dialogue entre collectivité, propriétaire et profession agricole.



Le temps, la gouvernance et la « bonne » échelle

La majorité des démarches sont menées à l'échelle communale, liées à un terrain ou à une opportunité en particulier.

Des territoires comme Nantes Métropole portent une démarche d'ensemble avec des scènes de coordination entre l'échelle communale de l'action et les échelles plus large de capitalisation et de restitution.

Avec du recul sur les premières démarches, un enseignement essentiel est que celles-ci s'inscrivent dans le temps long, font évoluer les postures de proche en proche et portent leurs fruits sur plusieurs années.



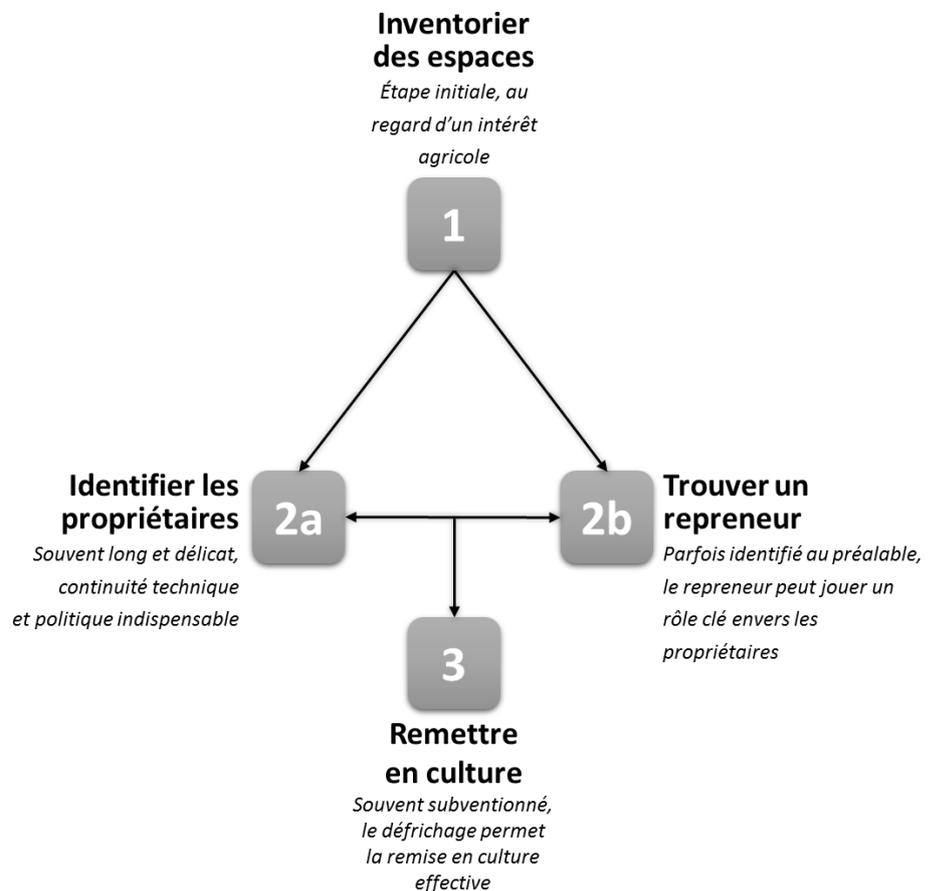
Les politiques foncières

Certains territoires réalisent une veille foncière avec la Safer. Ils en tirent une compréhension plus fine qui peut se concrétiser par une stratégie de protection ou d'acquisition.

Les Monts-d'Or assurent ainsi la pérennité de l'action publique en concentrant leurs moyens sur l'acquisition de parcelles et de bâtis. Pour des enjeux moindres, un équilibre peut être trouvé par un portage temporaire ou par une gestion avec un cahier des charges qui garantit l'usage agricole.

La conjonction d'une veille foncière, d'une protection renforcée (de type Penap) et d'une intervention ciblée pour la sensibilisation progressive des notaires et des propriétaires, fait baisser la spéculation foncière et facilite le retour d'une exploitation agricole.

Les trois étapes, depuis l'intention jusqu'à l'action



Un processus au long cour

Une fois la décision prise de conduire une politique de remobilisation des friches agricoles, plusieurs étapes incontournables s'ouvrent aux acteurs de cette reconquête.

La première étape est de dresser un état des lieux de la friche dans le territoire et de connaître très précisément les parcelles concernées par ce phénomène. L'utilisation d'outils d'observation adaptés et l'intervention d'acteurs (agriculteurs, élus) ayant une connaissance fine du terrain sont nécessaires pour aller au bout de cet inventaire, socle incontournable du projet.

La deuxième étape en comprend en réalité deux, qui peuvent être menées concomitamment : identifier les propriétaires et trouver un ou des repreneurs. A ce stade de la démarche, c'est l'animation territoriale et la négociation qui prévaut. C'est l'étape la plus délicate et la plus longue du processus. La constance de l'ambition politique est un des déterminants majeurs de sa réussite.

Enfin, la quatrième étape consiste en la remise en culture. L'aide de la collectivité, au titre d'une politique agricole locale par exemple, permet d'accélérer ce processus et d'assurer le retour effectif à une agriculture active.

Les principaux facteurs de réussite



- La continuité du portage politique au-delà du renouvellement des mandats
- La cohérence entre la volonté politique et les relais techniques qui connaissent le terrain et les acteurs
- La transversalité, au sein des collectivités, sur l'ensemble des enjeux d'aménagement de l'espace rural et de stratégie foncière
- Le dialogue autour du projet commun de remobilisation d'espace agricole de l'ensemble des acteurs agricoles
- Une nouvelle génération d'agriculteur dans une dynamique d'insertion en contexte périurbain et de synergie vis-à-vis de la demande urbaine

Les freins à la reconquête des friches



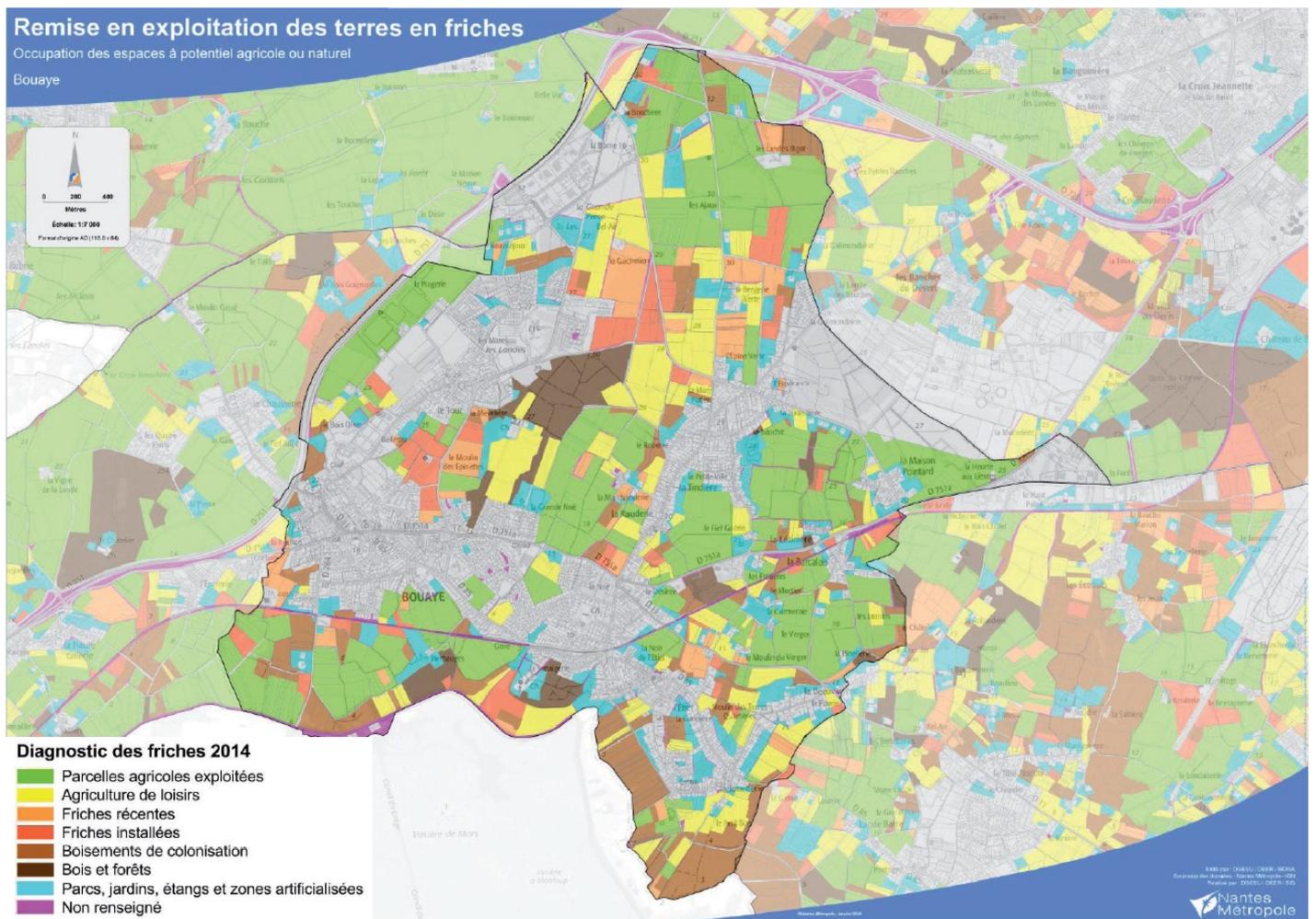
- Le morcellement de la propriété foncière
- Le temps d'animation nécessaire pour identifier puis convaincre les propriétaires et trouver un repreneur
- Un financement des différents niveaux de collectivité qui a du mal à s'inscrire dans la durée nécessaire pour l'animation
- Le temps nécessaire à l'évolution des postures de propriétaires ou d'agriculteurs réticents. Évolution qui se produit parfois après que les programmes d'animation cessent

« Des centaines d'hectares ont été retirés des zones à construire, sur ces zones là, il faut y aller, il en va de la crédibilité de la vocation des zones agricoles et naturelles ».

« Tant qu'il n'y a pas de contrainte (Penap, obligations d'entretien...) il n'y a pas de conscience qu'une parcelle en friche peut servir »

Parole d'acteur

Extrait d'un inventaire des friches agricoles réalisé dans l'agglomération nantaise



Source : Nantes Métropole, 2016

1

Inventorier des espaces

Souvent réalisés en partenariat avec les agriculteurs, les inventaires sont rarement exhaustifs et privilégient le repérage des parcelles qui présentent un intérêt agricole en terme de pente, d'accessibilité, de faible morcellement...

L'élaboration d'un document d'urbanisme et son diagnostic préalable peuvent constituer un temps intéressant pour réaliser un inventaire de l'usage agricole du territoire, comme peut l'être également la mise en œuvre d'une démarche de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (Penap).

L'inventaire des espaces sans usages agricoles et la classification des friches permettent d'estimer les coûts d'une remise en culture quitte à orienter vers la gestion forestière les parcelles sans intérêt agricole ou pour lesquelles une intervention serait trop coûteuse.

Des outils informatiques peuvent faciliter le repérage des parcelles. C'est dans cet objectif que le web Sig «D-Friches[®]» a été développé par l'observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels (voir page 13). Il permet aux partenaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon de procéder à un état des lieux collaboratif. Cette cartographie interactive a été conçue comme un point de rencontre entre une première sélection d'espaces pouvant potentiellement accueillir de la friche et les connaissances du terrain.

D'une manière générale, l'animation d'une démarche d'inventaire de friches peut être assurée à l'échelle communale, intercommunale ou intercommunautaire, en fonction des habitudes de travail du territoire, du soutien politique et des moyens humains. L'association pérenne d'élus et d'agriculteurs à l'échelle de la commune reste incontournable du fait de la nécessité d'un portage politique continu et d'une connaissance fine du parcellaire.



Inventaire en Mornantais

Face au développement de friches agricoles au sein d'espaces protégés en Penap, la Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) décide de réaliser l'inventaire des usages et non-usages agricoles. 300 hectares de friches sont repérés et 93 retenus par les agriculteurs pour leur intérêt. Pour préciser les reprises possible, la collectivité invite les associations naturalistes à hiérarchiser ces espaces entre des friches à conserver en l'état, des friches à remobiliser en préservant les fonctionnalités écologiques (haies, marres, arbres remarquables) et des friches à remobiliser sans contrainte.

Facteurs de réussites



- Un inventaire concentré sur le potentiel mobilisable pour l'agriculture
- L'articulation entre l'état des lieux livrés sur la base de données d'occupation du sol, la connaissance sur l'état d'exploitation des parcelles par les acteurs locaux et des vérifications terrains
- Par les discussions suscitées autour des friches à remobiliser, de telles démarches permettent également aux exploitants d'envisager des échanges à l'amiable pour améliorer leurs parcellaires

Freins



- De nombreux inventaires sont restés sans suite faute de portage politique à long terme
- L'information recueillie lors d'un inventaire se périme rapidement
- L'inventaire permet également de mettre en évidence les usages de loisirs de parcelle agricoles mais, au-delà d'une sensibilisation, les territoires restent démunis face à ces situations souvent plus profitables pour les propriétaires en terme de loyer



La procédure terres incultes

Toute personne physique ou morale peut demander l'autorisation d'exploiter des terres manifestement sous-exploitées (Article L125 du Code Rural) depuis au moins 3 ans (2 en zone de montagne). Le préfet sollicite la commission départementale d'aménagement foncier qui constate l'état d'inculture puis peut mettre en demeure le propriétaire de procéder à la mise en valeur des parcelles.

En l'absence d'une remise en valeur, le préfet attribue, après consultation, l'autorisation d'exploiter à l'un des demandeurs ayant présenté un plan de remise en valeur.

Dans les territoires interrogés, cette procédure est utilisée avec prudence dans des situations spécifiques : soit à la demande express d'un exploitant soit à la demande d'un groupe de propriétaires dont un seul bloquerait la mise en culture d'un ensemble cohérent de parcelle d'un seul tenant. Une procédure terres incultes sur une parcelle, s'avérant sans propriétaire, a évolué, après le retrait d'un potentiel héritier, vers une procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maître. Cela a finalement permis à la collectivité de louer le bien à un exploitant.

Le sujet de la propriété est sensible. La question de la relation aux propriétaires est une des plus délicates des démarches de remobilisation de friches. Au regard des évolutions de la planification, il s'agit d'abord de réaffirmer la vocation agricole face à un espoir de constructibilité souvent infondé. Une information et une sensibilisation des notaires aide en retour à sensibiliser les propriétaires. Différentes modalités peuvent être mises en place :

- Par des appels à projet, les agriculteurs réalisent l'animation foncière sur les friches qui les intéressent (Copamo) ;
- Par une autonomie des agriculteurs qui souhaitent gérer à l'amiable avec leurs propriétaire (Pilat) ;

- Par des réunions publiques d'information (certaines communes des Monts-d'Or ou de Nantes Métropoles) ;
- Par un courrier à l'ensemble des propriétaires (Charly).

D'une manière générale, la Chambre d'agriculture ou la Safer sont souvent chargées de l'animation au côté de la collectivité et proposent parfois des outils permettant aux propriétaires de se manifester comme le site « Le coin du foncier » de la Chambre d'agriculture.

Enfin, les collectivités trouvent l'appui de propriétaires moteurs dans la démarche. Elles les accompagnent pour l'écriture du bail en intégrant des conditions sur les garanties d'exploitation (Copamo).

Facteurs de réussite



- Une communication prudente et ciblée
- L'évolution de la posture des propriétaires est lente mais sensible dans tous les territoires où une volonté politique sur la vocation agricole s'affirme sur plusieurs années
- Les associations foncières regroupent des propriétaires et permettent une sensibilisation de « proche en proche »

Freins



- Le cadastre qui n'est pas systématiquement à jour
- Les propriétaires nombreux, lointains ou inconnus
- Des propriétaires sollicités une fois qui ne répondent plus à aucune demande

2b

« Les propriétaires ont besoin de temps, ils réagissent quand les opérations sont finies. L'attachement à la parcelle est un aspect bloquant d'autant plus qu'il y a méconnaissance des outils de mise à disposition et suspicion autour du fermage. »

Parole d'acteur

Trouver un repreneur

Les sollicitations de porteurs de projets agricoles en recherche de terres sont nombreuses. Plusieurs organismes, à commencer par le Point accueil-installation de la **Chambre d'agriculture**, l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural, **Addear**, l'Association des producteurs biologiques, **Ardab**, ou les **espaces test agricole** accompagnent les candidats à l'installation voire leur permettent d'éprouver leurs projets et leurs motivations. Les collectivités peuvent ainsi mieux mesurer la faisabilité et la viabilité des projets d'installation.

La difficulté majeure d'une reconquête agricole, qui explique aussi la modestie des résultats, réside dans la réunion de plusieurs conditions :

- Sur un temps resserré, identification des friches, obtention de l'accord des propriétaires pour une remise en culture et l'existence d'un projet agricole aboutie (formation, financement, etc.),
- l'adéquation entre les parcelles disponibles et les besoins du repreneur en termes d'intégrations dans le système d'exploitation, de structure du parcellaire, de distance aux bâtiments.

Des territoires réfléchissent à un schéma d'accueil des activités agricoles afin d'organiser l'offre en fonction des enjeux du territoire et de répondre aux porteurs de projets selon leurs besoins. Ces réflexions viennent s'insérer dans le cadre plus large des politiques agricoles et alimentaires que les territoires portent.



Le portage foncier dans les Monts-d'Or

Pour résoudre la difficile adéquation entre le temps de la remobilisation de friches et celui du projet agricole, des territoires comme les Monts-d'Or s'engagent dans l'acquisition et le portage foncier. Sont acquis des friches qui seront remises en état de manière préventive et des espaces menacés d'enfrichement voire des bâtiments. Les parcelles sont gérées en régie ou par des conventions d'entretiens passées avec les associations de chasse, des entreprises d'entretien d'espaces verts ou de gestion de troupeaux intercommunaux. Ces dispositifs permettent au territoire de disposer de parcelles déjà en état et disponibles au moment où un repreneur se manifesterait.

Facteurs de réussite



- Une commission locale d'installation pour que les porteurs de projet se fassent connaître et pour faciliter la relation aux propriétaires
- La sensibilisation des propriétaires pour lever les freins à la mise en location et leur faire mieux connaître le statut du fermage
- Des clauses d'engagements des agriculteurs dans le temps pour assurer une pérennité aux actions engagées

Freins



- Porteurs de projet trop nombreux et terrains trop rares, non adaptés à leurs besoins en particulier en terme de morcellement et de localisation du parcellaire
- Animation territoriale dépendante de financement de différentes collectivités peu préparées au temps nécessaire à la remobilisation de friches

3

Remettre en culture

Nantes, une ambition qui porte ses fruits

En 2009, Nantes métropole réalisait un premier diagnostic du territoire recensant près de 4 000 hectares sous exploités ou en friche. Depuis ce sont 450 hectares qui ont pu être remis en culture pour la confortation d'exploitations ou l'installation de nouvelles exploitations.

Les trois-quarts des nouvelles installations se font en maraichage et la moitié en agriculture biologique pour de la vente directe. Cette dynamique s'intègre bien dans les souhaits du territoire en terme de politique alimentaire.

L'échelle métropolitaine assure la cohérence et la stratégie d'ensemble mais c'est l'échelle communale qui est déterminante pour la concrétisation grâce à une animation régulière, de deux rencontres par mois à une par an d'une commune à l'autre.

Un des éléments déterminants de cette réussite est la cohérence entre la volonté politique constante de maintien de l'agriculture au porte de la ville, la nature des décisions prises en termes de planification et de politique agricole et la pérennité de l'animation territoriale.

Dans l'ensemble du processus de reconquête des friches, les collectivités, communautés de communes ou syndicats mixtes contribuent, au financement de l'animation territoriale de l'ensemble de la démarche (parfois confiée à la Chambre d'agriculture ou à la Safer) et aux travaux de défrichage, souvent par un forfait.

Le forfait de subvention pour aider les propriétaires à assumer le coût du défrichage est attribué en fonction de l'intérêt de la parcelle pour le territoire : situation, végétation, enjeux agricoles ou écologiques.

Plusieurs modalités sont mises en œuvre pour intégrer les opérations dans une dynamique territoriale plus large et en limiter le coût :

- chantier participatif bénévole dans le cadre du plan de gestion d'un espace naturel sensible du Pays mornantais,
- chantier d'insertion dans le Pilat ou à Nantes, avec les brigades verts dans le Beaujolais ou l'agglomération lyonnaise,
- Avec des maisons familiales et rurales dans les Monts-d'Or,
- Avec des lycées agricoles.

À l'issue des travaux, les collectivités accompagnent régulièrement propriétaires et fermiers dans la rédaction d'un bail rural qui comprend des engagements des deux parties pour garantir la pérennité d'un usage agricole répondant pour le long terme aux enjeux qui ont motivé la démarche de reconquête.

Facteurs de réussite

- Le bon opérateur et les synergies en fonction du contexte local pour limiter les coûts
- Une concertation avec les associations naturalistes pour minimiser l'impact des travaux sur la faune et la flore

Freins

- Végétation ligneuse trop avancée qui complexifie et renchérit les travaux
- Palissage des vignes et vergers qui empêche l'utilisation de certains outils

D-Friches[®], un outil cartographique d'aide au diagnostic pour les acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise

Un Web-SIG est mis à disposition, par convention, des partenaires de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est le fruit du partenariat entre l'Observatoire des espaces agricoles et naturels et les signataires de la Charte Agriculture Urbanisme et Territoire du Rhône. L'objectif de cet outil est de faciliter l'inventaire de l'absence d'usage agricole voire des friches, à l'échelle cadastrale.

Les données mobilisées et mise à disposition dans D-Friches[®]

Le registre parcellaire graphique et le casier viticole

L'usage agricole connu est déterminé sur la base du Registre parcellaire graphique, déclarations au titre de la Politique agricole commune, complété par les déclarations au casier viticole.



Spot Thema

La donnée satellitaire Spot Thema permet de retenir tout ce qui est identifié comme agricole ou en végétation intermédiaire sans avoir été déclaré exploité, c'est sur cette base qu'est construite la présomption d'une absence d'usage agricole qu'il s'agit de valider ou d'infirmer par la connaissance du terrain.



Sont ainsi retenues comme classe de données Spot :

- Les espaces agricoles semblant entretenus voire exploités mais qui ne sont pas déclarés comme tel :
 - > Les cultures permanentes, vignes et vergers
 - > Les cultures annuelles et prairies
- Les types d'espaces naturels pouvant intégrer des parcelles en friche ou en cours d'enfrichement :
 - > Les espaces boisés en mutation
 - > Les landes et fourrés, végétations sclérophylles
 - > Les pelouses et steppes
 - > Les marais et tourbières

Le cadastre

Le cadastre est utilisé comme référence pour l'identification et la sélection des parcelles afin de pouvoir consulter ou renseigner leurs usages respectifs.





Contacts dans les territoires

Ils ont travaillé sur la remobilisation de friches agricoles et peuvent être des acteurs ressources pour de nouvelles démarches :

- Les animateurs territoriaux de la Chambre d'agriculture,
- La Safer Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Syndicat mixte des Monts d'Or,
- La Communauté de communes du Pays Mornantais,
- La Communauté de communes de la Vallée du Garon
- Le Parc naturel régional du Pilat
- Nantes Métropole,
- la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales.

Une carte pour faciliter la validation de l'usage effectif par les acteurs qui ont la connaissance du terrain

Les déclarations au titre de la Politique agricole commune ne sont pas exhaustives, en particulier pour les cultures permanentes et le maraichage. La carte met donc malgré tout en évidence, à tort au regard de la recherche d'absence d'usage agricole, des parcelles exploitées qui devront être renseignées comme telles pour ne plus apparaître dans les espaces présupposés sans usage. Des acteurs qui ont la connaissance du territoire pourront ainsi rapidement isoler ces parcelles afin de se concentrer sur les espaces effectivement sans usage agricole voire en friche.

Tout ce qui n'est pas identifié dans les déclarations PAC : une présomption d'absence d'usage agricole

La carte proposée met en évidence tout ce qui est recensé comme agricole ou en végétation intermédiaire dans les données satellitaires sans avoir été déclaré dans le cadre de la Politique agricole commune ou du casier viticole. L'usage de ces parcelles pourra être renseigné.

Garantir la fiabilité des données par une convention d'utilisation pour des utilisateurs bien identifiés

Comme il s'agit d'une carte enseignable et pas simplement consultable, les conditions d'utilisations sont précisées dans une convention qui spécifie les acteurs identifiés par territoire pour utiliser l'outil.

Aperçu de l'interface du Web-SIG D-Friche©

Esri World Geocoder

Outil pour renseigner les parcelles, cliquer sur le bouton puis sur une parcelle

Liste des couches

- Couches opérationnelles
 - inventaire des friches
 - exploitation agricole confirmée
 - agriculture de loisir
 - pâturage de chevaux
 - entretenu, sans destination connue
 - friche herbacée, végétation < 1m
 - friche arbustive, espèces ligneuses < 2m
 - friche arbustive, espèces ligneuses > 2m
 - autre, à préciser en commentaire
 - non renseigné ← Friches potentielles
 - parcelles cadastrales
 - casier viticole 2015
 - casier viticole 2015

À renseigner

Visualisation des données

idpar	surface parcelle (ha)	date inventaire	inventaire: état de la parcelle	date bilan	bilan: parcelle remobilisée	Commentaire 1	Commentaire 2	Commentaire 3	Commentaire 4	Commentaire 5
69046000AY0109	0,42		non renseigné							
69046000AB0014	0,45		non renseigné							
69046000AO0045	0,21		non renseigné							
69046000AV0100	0,09		non renseigné							
69046000AD0028	0,12		non renseigné							
69100000AT0217	0,88		non renseigné							

2503 entités 1 sélectionné

Source : Agence d'urbanisme de Lyon

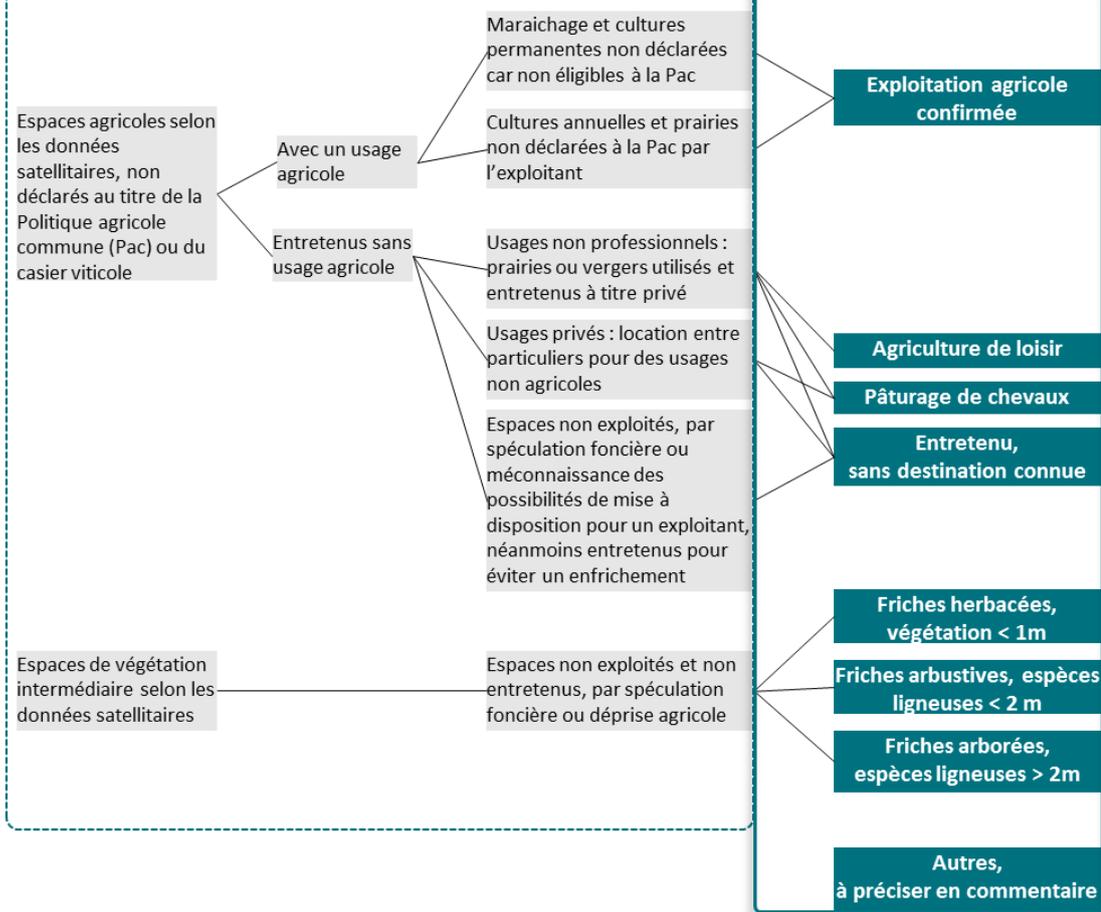
D-Friches[®], méthodologie et mode d'emploi

Clés d'analyse et de détermination des usages à renseigner par parcelle

NON-SELECTIONNABLE DANS D-FRICHES[®]

Usages agricoles connus à travers les données disponibles
Parcelles déclarées à la Pac ou au casier viticole

SELECTIONNABLE DANS D-FRICHES[®]



Les principales fonctionnalités de l'application cartographique



Renseignement des parcelles présumées sans exploitation agricole



Sélection des couches à afficher et légende



Impression



Mesure de longueurs ou surfaces



Choix du fond de carte



Option de transparence sur une couche de données

Agence d'**Urbanisme**
aire métropolitaine **Lyon**naise



Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes, Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Bassin d'Annonay, du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Romans-sur-Isère, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes, des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Thomas Ribier** 04 81 92 33 66 t.ribier@urbalyon.org
Coordination de l'Observatoire : **Laurence Berne** 04 81 92 33 08 l.berne@urbalyon.org
Développement SIG : **Marc Lauffer**
Infographie : Agence d'urbanisme